

## VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33

\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,  
Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,  
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE  
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS  
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

**Absents** : M. SIMONNET

**Secrétaire de séance** : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5  
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-19

**OBJET****TARIFS DU RESTAURANT "LA BELLE ÉPOQUE"**

Madame DESFORGES rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du restaurant de « La Belle Époque », restaurant municipal, bénéficiant en priorité aux seniors.

Les tarifs ont été fixés en dernier lieu par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021 ainsi qu'il suit :

CATÉGORIES	TARIFS applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
tarif A (personne d'au moins 65 ans)	7.50 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20221214-22-6-19-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

tarif B (alpicois bénéficiaire de l'allocation communale de solidarité)	5.50 €
tarif C (invité et de moins de 65 ans)	10 €
repas festif	12.50 €
quart de vin	1.50 €
Repas solidaire	1 €

Il est rappelé que les tarifs incluent le coût du café.

Il est proposé que les tarifs soient réévalués selon le tableau comme ci après (augmentation de 2%, arrondie):

CATÉGORIES	TARIFS
tarif A (personne d'au moins 65 ans)	7.65 €
tarif B (alpicois bénéficiaire de l'allocation communale de solidarité)	5.60 €
tarif C (invité et de moins de 65 ans)	10.20 €
repas festif	12.75 €
quart de vin	1.50 €
Repas solidaire	1 €

Vu la délibération n° 21-6-21 du 15 décembre 2021 revalorisant en dernier lieu les tarifs du restaurant « la Belle Epoque »,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale en date du 5 décembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

**DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

CATÉGORIES	TARIFS applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
tarif A (personne d'au moins 65 ans)	7.65 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20221214-22-6-19-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

tarif B (alpicois bénéficiaire de l'allocation communale de solidarité)	5.60 €
tarif C (invité et de moins de 65 ans)	10.20 €
repas festif	12.75 €
quart de vin	1.50 €
Repas solidaire	1 €



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a curved line that extends to the right and then loops back down.

Laurence BERNARD